

4 juillet 2016

Procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pierre-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

Était absent : aucun

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. André Fafard.

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

93-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

94-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2016 soit adopté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 25 juin 2016

épargne courant	471 488.35
épargne à terme régulier	100 000.00
avantage entreprise	5 949.26
TOTAL	577 437.61

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2016

TOTAL DES RECETTES	121 176.87
---------------------------	-------------------

4 juillet 2016

95-16

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 57 685.49\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	42 328.43\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>15 357.06\$</u>
	57 685.49\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

96-16

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION POUR LE SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton accepte de renouveler l'entente de gestion de supplément au loyer pour le Val Bonheur Saint-Nazaire inc.

L'entente est aussi avec la Société d'habitation du Québec et est renouvelée pour la période du 01-01-2014 au 31-12-2017.

M. André Fafard, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'entente.

97-16

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Laflamme qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté avec dispense de lecture.

4 juillet 2016

98-16

TOURNOI DE GOLF INTER-PAROISSIAL LE 27 JUILLET PROCHAIN

Le tournoi de golf inter-paroisses de Saint-Nazaire d'Acton, Saint-Théodore d'Acton et Saint-André et Acton Vale aura lieu le 27 juillet prochain, différents forfaits et publicité sont disponibles.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde une commandite au montant de 100\$.

99-16

DEMANDE DE PERMIS PAR LA FERME LA BOURRASQUE

Lecture de la lettre en date du 28 juin de Ferme la Bourrasque suite à une demande de permis pour la livraison et la vente de légumes sur le terrain de la Fabrique.

Le conseiller Pier-Hugo Chagnon donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement G-100 sera adopté avec dispense de lecture.

Les conseillers Roger Collard et Jean Collard se retirent de la discussion.

100-16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 241-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON SANS MODIFICATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a adopté, le 11 juin 2002, le règlement de zonage numéro 241-02;

Attendu que le conseil souhaite modifier ledit règlement afin de délimiter un secteur déstructuré pour l'agriculture aux abords de la rue Principale et de la rivière Duncan et d'en faire une nouvelle zone, où seraient autorisées les habitations unifamiliales, ainsi que certaines activités commerciales et industrielles principalement reliées à l'agriculture;

Attendu que le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par Pier-Hugo Chagnon lors d'une séance du conseil tenue le 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit sans modification:

Article 1 **Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule "Règlement numéro 349-16 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton".

Article 2 **Préambule**

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 GRILLE DES USAGES PRINCIPAUX ET DES NORMES

La grille des usages principaux et des normes, annexée au règlement de zonage numéro 241-02 pour en faire partie intégrante, est modifiée :

- a) par l'ajout, aux pages 5-1 et 5-2, d'une nouvelle zone portant le numéro 509;
- b) par l'ajout des usages résidentiels de classe A-1 «unifamiliale isolée» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509 et par l'ajout de la note particulière suivante pour lesdits usages : «[2] limité aux résidences de ferme et aux résidences ayant un droit acquis»;
- c) par l'ajout des usages commerciaux de classe A-2 «services» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509 et par l'ajout de la note particulière suivante pour lesdits usages : «[5] limité aux studios de santé, sans hébergement, aux salons de coiffure ou d'esthétique et aux services reliés aux activités agricoles»;
- d) par l'ajout des usages commerciaux de classe A-3 «vente au détail» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509 et par l'ajout de la note particulière suivante pour lesdits usages : «[6] limité aux commerces de vente d'aliments naturels, de produits de santé naturels, de fruits et légumes et d'équipements de ferme»;
- e) par l'ajout des usages commerciaux de classe E-3 «para-agricole» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509 et par l'ajout de la note particulière suivante pour lesdits usages : «[7] limité aux commerces de vente, location et entretien de machinerie agricole»;
- f) par l'ajout des usages industriels de classe A à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509 et par l'ajout de la note particulière suivante pour lesdits usages : «[8] limité à la fabrication de machinerie et d'équipements agricoles»;
- g) par l'ajout des usages agricoles de classe A «agriculture et forêt» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509 et par l'ajout de la note particulière suivante

pour lesdits usages «[1] limité à la culture des sols, sans bâtiment»;

h) par l'ajout des usages publics et institutionnels de classe D «Infrastructures publiques» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 509;

i) par l'ajout, à la colonne correspondant à la nouvelle zone 509, des normes suivantes :

Implantation

- Marge de recul avant minimale (m) : 7,6
- Marge de recul latérale minimale (m) : 2
- Somme des marges de recul latérales minimales (m) : 4
- Marge de recul arrière minimale (m) : 3

Bâtiment

- Hauteur maximale (étage) : 2
- Façade minimale (m) : 7,3
- Profondeur minimale (m) : 6
- Superficie minimale au sol (m ca) : 54

Rapports

- Espace bâti / terrain maximal, bâtiment principal (%) 30
- Espace bâti / terrain maximal, bâtiment accessoire (%) 10

Article 4 Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, est modifié de manière à créer la nouvelle zone à dominance agricole numéro 509, à même une partie de la zone numéro 503. Cette modification est illustrée sur le plan numéro 2016-01 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-NAZAIRE-D'ACTON, LE _____
2016.**

**Guylaine Bourgoïn, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**André Fafard
Maire**

Avis de motion donné le : 2 mai 2016
Premier projet de règlement adopté le : 6 juin 2016
Projet de règlement transmis à la MRC le : 8 juin 2016
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 14 juin
2016 (journal la Pensée 22 juin)
Assemblée publique tenue le : 4 juillet 2016
Second projet de règlement adopté le : 4 juillet 2016
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : _____
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de
participation à un référendum donné le : _____
Règlement adopté le : _____
Règlement transmis à la MRC le : _____
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

**Note: Les articles 3 et 4 contiennent des dispositions
propres à un règlement susceptible d'approbation
référendaire.**

*Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.
Le 2 juin 2016.*

*Les conseillers Roger Collard et Jean Collard réintègrent
l'assemblée.*

VARIA

RAPPORT

- CONGRÈS DE L'ADMQ ;
- CDRN : le projet de la passerelle dans la municipalité
d'Upton.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU
PUBLIC

Aucune question n'est posée.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Documents concernant le dépôt de résidus domestiques dangereux ;
- courriel de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) ayant pour objet le régime d'assurance collective ;
- lettre envoyée au MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) concernant la déclaration d'intérêts pécuniaires pour le conseiller du poste #3 ;
- accusé réception du MAMOT du relevé de déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du poste #3 ;
- accusé réception de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole Québec) d'une demande d'autorisation portant le numéro 412528 ;
- lettre du MAMOT suite à la modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et son règlement 348-16 ;
- lettre d'Hydro Québec ayant pour objet l'interruption des services de Postes Canada ;
- courriel du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre ayant pour objet la maladie de Lyme ;
- lettre du Ministère de la Sécurité publique ayant pour objet le guide des mesures d'urgence 2016 – CANUTEC ;
- lettre du MTQ (Ministère des Transports Québec) ayant pour objet l'accord de principe du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales ;
- règlement concernant les chiens envoyé au MAMOT ;
- courriel reçu de la MRC ayant pour objet les pitbulls et le G-100 ;
- avis d'Hélico Service Inc. concernant l'épandage aérien sur des terres agricoles près de notre localité ;
- recherche de bénévoles pour Le Trait d'Union Montérégien ;
- demande de changement de vocation pour l'immeuble situé au 810, route du Moulin ;
- offre aux organismes de Saint-Nazaire d'Acton pour s'afficher gratuitement sur le site internet de la Municipalité ;
- avis public de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton (MRC) concernant le règlement d'emprunt pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment administratif de la MRC d'Acton ;
- transmission d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton ;
- règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton – entrée en vigueur ;
- photo du mois de l'arbre transmis à l'Association forestière du sud du Québec ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « L'Équipe Verte de la Régie, en mode sensibilisation » ;
- lettre de Cooptel ayant pour objet l'inscription dans l'annuaire Cooptel « Valcourt et région » ;
- lettre de Sonic ayant pour objet la demande de modification de leur dossier ;

- courriel de la FQM concernant leur déménagement et leur nouvelle adresse ;
- courriel de la Société de généalogie de Québec ayant pour objet l'armorial des municipalités du Québec ;
- mini-Scribe, juillet/août 2016, volume 25, numéro 7, nous informant de la loi concernant la lutte contre le tabagisme et les nouvelles entrées en vigueur.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES

Le conseiller Jean Collard dépose une déclaration d'intérêt modifiée.

101-16

RÉSOLUTION INFORMANT LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM DE L'INTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON DE PRÉVOIR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 12^{IÈME} RANG

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités partagent l'entretien du 12^{ième} rang selon l'entente établie ;

CONSIDÉRANT QUE si une municipalité prévoit faire des travaux d'immobilisation elle doit aviser l'autre municipalité ;

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la municipalité de Wickham qu'il est dans l'intention de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton de prévoir des travaux de resurfaçage dans le 12^{ième} rang en 2017.

Alors le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton désire vérifier l'intention du conseil municipal de Wickham pour la planification budgétaire des travaux et est disponible si une rencontre est nécessaire.

102-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 10.

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière